

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt quatre  
En exercice : 15 le 2 avril à 20 heures 30,  
Présents : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 28 mars 2024 à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

**PRÉSENTS : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe**  
**Mmes : AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, POUPOT Mary**

**Secrétaire : POUPOT Mary**

**Absents excusés : COULON Florian** procuration à **DUCROS Lucie**  
**PLACHOT Geneviève** procuration à **IMART Thierry**  
**SEMENE Marie-Ange** procuration à **STURMEL Philippe**  
**MARCHOU Marie** procuration à **POUPOT Mary**

**Approbation du Compte de Gestion 2023 budget communal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le SGC Toulouse Couronne Est a réalisé le compte de Gestion du Budget Communal pour l'année 2023.

Ce compte de Gestion tient compte de l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Monsieur le Maire précise que le SGC Toulouse Couronne Est a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés. De plus, il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Communal 2023 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	936 292.77	1 099 993.05
Investissement	170 568.24	140 804.97

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le SGC Toulouse Couronne Est, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :  
la publication le 2 avril 2024  
Et de la réception en Préfecture le  
Le Maire,